

Dans le cadre de ma participation comme paneliste aux Assises de la sécurité sociale des Français de l'étranger, je souhaite partager plusieurs propositions concrètes issues des retours de terrain et des difficultés régulièrement rencontrées par nos compatriotes. Ces propositions visent à rendre les dispositifs plus lisibles, plus équitables et plus accessibles.

**Proposition 1 : Créer un simulateur de remboursement par pays (CFE)**

Aujourd'hui, beaucoup de Français vivant à l'étranger ne savent pas à l'avance quel sera le montant exact de leur remboursement après une consultation ou une hospitalisation, car la CFE applique les tarifs de la Sécurité sociale française, souvent très différents des coûts locaux. Cela crée des malentendus et une forme de méfiance envers le système. La mise en place d'un simulateur simple par pays, qui permettrait d'estimer immédiatement le reste à charge, renforcerait la transparence, rassurerait les familles et rendrait la CFE plus lisible et attractive.

**Proposition 2 : Déployer des accords de tiers payant hors Europe**

La nécessité d'avancer la totalité des frais médicaux est un frein majeur, en particulier lors d'hospitalisations lourdes. Dans certaines régions, les factures atteignent plusieurs milliers d'euros, ce qui met de nombreuses familles en difficulté. Développer des accords de tiers payant avec des cliniques ou hôpitaux partenaires dans quelques pays pilotes permettrait d'alléger ce fardeau (comme pour le Brésil). C'est un investissement limité mais qui aurait un impact immédiat sur la confiance et l'adhésion des Français à la CFE.

**Proposition 3 : Multiplier les accords bilatéraux de sécurité sociale**

L'absence de convention de sécurité sociale entre la France et certains pays rend souvent impossible la reconnaissance réciproque des droits : les périodes de travail ne peuvent pas être cumulées pour la retraite, l'accès aux soins est limité et les prestations ne sont pas transférables. Cette situation fragilise les expatriés, qu'ils soient nombreux ou isolés dans leur pays de résidence, car elle entraîne une perte de droits malgré des années de cotisations. Multiplier les accords bilatéraux de sécurité sociale, au-delà des seuls pays à forte communauté française, permettrait de sécuriser les carrières internationales, de protéger équitablement tous les Français établis à l'étranger et de renforcer aussi la mobilité professionnelle et économique. C'est une stratégie d'influence et de solidarité : en élargissant le nombre de conventions, la France facilite la vie de ses ressortissants tout en consolidant ses partenariats internationaux.

**Proposition 4 : Indexer automatiquement les barèmes sur l'inflation et le change**

Les aides sociales sont calculées sur des barèmes fixes, qui ne tiennent pas toujours compte des réalités locales. Or, une inflation forte ou une dépréciation brutale de la monnaie locale peut plonger une famille dans la précarité sans que le système ne réagisse assez vite. L'indexation automatique des barèmes sur l'évolution du coût de la vie et du taux de change permettrait de rendre le dispositif plus juste et plus réactif, sans attendre de lourdes révisions annuelles.

**Proposition 5 : Avancer le calendrier des décisions de bourses scolaires**

Aujourd'hui, les familles reçoivent parfois la notification de leur bourse trop tard (CCB2), alors qu'elles ont déjà dû avancer plusieurs mois de frais scolaires. Cette incertitude crée du

stress, oblige certaines familles à s'endetter et complique leur gestion budgétaire. Dans certains établissements, les lycées acceptent de suspendre temporairement l'exigibilité des paiements en attendant la décision de l'administration. Mais si la bourse n'est finalement pas accordée, ou si elle est accordée avec retard, les familles se retrouvent contraintes de régler d'un seul coup l'arriéré accumulé. Cette situation peut mettre en péril des finances déjà fragiles. Avancer le calendrier des décisions permettrait aux familles de savoir à temps à quoi s'en tenir, de planifier sereinement leur budget et de sécuriser leurs paiements. C'est une mesure d'efficacité administrative à coût nul mais à fort impact social, qui améliorerait aussi la visibilité des établissements scolaires pour organiser leur rentrée.

**Proposition 6 : Développer l'accompagnement numérique pour les seniors**

De nombreux retraités vivant à l'étranger rencontrent des difficultés pour utiliser les applications nécessaires (certificat de vie, espace personnel retraite, démarches en ligne). Cette fracture numérique entraîne du stress et parfois des interruptions de paiement. Organiser des ateliers réguliers dans les consulats ou avec des associations permettrait de former et d'accompagner les seniors. C'est une action à faible coût qui a un effet direct sur la qualité de vie et la tranquillité des bénéficiaires.

Ces mesures sont simples, ciblées et à coût limité, mais elles auraient un impact concret et immédiat sur la vie quotidienne des Français établis hors de France. Elles renforceraient également la confiance dans nos dispositifs publics.

Je serai heureuse d'échanger sur ces propositions lors de nos travaux collectifs et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédérique Martiquet

Paneliste – Assises de la sécurité sociale des Français de l'étranger

Pays de résidence : Colombie